

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023 CONVOCATION DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

Le 8 février 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M. HENRIQUET, Mme DELTOUR

PROCURATION :

Mme BROUTIN à M CHOCRAUX

ABSENT EXCUSÉ :

M OLIVE

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°06/2023

Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – volet voiries communales pour les travaux rue de la Ladrerie.

Vu les critères d'éligibilité au dispositif « voiries communales » de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) ;

Vu le programme de travaux 2023 validé par la commission voirie ;

Vu le chiffrage du Maître d'ouvrage estimé à 473 700 € HT ;

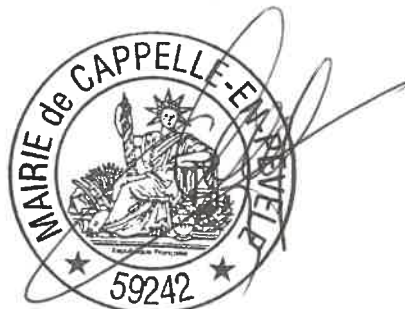
Considérant l'éligibilité des travaux prévus rue de la Ladrerie.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département pour ces travaux. Compte tenu du montant maximum que nous pouvons obtenir : 75 000€, cela représente 16% du coût prévisionnel des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (18 voix pour) d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 14/02/2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 14/02/2023